

Acte mis en ligne le : 10/04/24

| | | | |
|-------------------|-------------|----------|---------|
| Nombre de Membres | En exercice | Présents | Votants |
| | 20 | 12 | 12 |

L'an 2024, le mercredi 03 avril, à 18h30, le Conseil d'Administration du CIAS de Collines Isère Nord Communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de COLL'in CIAS, sous la présidence de René PORRETTA, Président.

Secrétaire de séance : Damien HORVATH

Présents : CROS Robert, DECRETTE Bernard, DELAY Monique, FASSINOT Christine, HORVATH Damien, MAGNARD Corinne, MAIRE Nicole, MAZAUD Gilberte, MICHA-FRACHON Valérie, PORRETTA René, RIGARD Josiane, THOMAS Alexandra.

Absents : ANGONIN Daniel, BULOT Marie-Françoise, CHARDON Véronique, DEVAUX Vanessa, EUGENIO Céline, GASS Julie, HUGOU Isabelle, MOREL Marie-Josèphe.

BUDGET EXECUTOIRE 2024 – BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE (PJ)

Classification contrôle de légalité : 7.1.1.1

Monsieur le président rappelle l'arrêté du Président du Conseil Départemental n°2024-166 du 05 janvier 2024, visé en préfecture le 01 février 2024, dans le cadre de la procédure contradictoire.

Les propositions budgétaires 2024 votées le 09 novembre 2023 par le conseil d'administration du CIAS ont été partiellement retenues par le Président du Conseil Départemental, après la procédure contradictoire.

Section d'exploitation

L'activité prévisionnelle est de 21 900 journées en 2024. Les dépenses et recettes prévisionnelles sont autorisées comme suit :

| <u>Dépenses</u> | | <u>Recettes</u> | |
|-----------------|---------|------------------------------|---------|
| Groupe I | 198 100 | Groupe I (tarification) | 566 243 |
| Groupe II | 347 940 | Groupe II | 127 110 |
| Groupe III | 149 235 | Groupe III | 1 922 |
| | | Reprise résultats antérieurs | 0 |
| Total | 695 275 | Total | 695 275 |

Section d'investissement :

Elle s'équilibre à 679 480 € avec intégration des restes à réaliser relatifs aux travaux Mise aux normes et Amélioration du cadre de vie intérieur et aux subventions associées.

Prix de Journée



En application de l'arrêté du Conseil Départemental, le prix de journée est fixé comme suit à compter du 1^{er} février 2024 :

| TYPE DE LOGEMENT | PRIX DE JOURNEE |
|--------------------------|-----------------|
| Tarif F1 (chambre) | 21.65 € |
| Tarif F1 bis 1 personne | 26.07 € |
| Tarif F1 bis 2 personnes | 29.09 € |
| Tarif F2 bis 1 personne | 38.91 € |
| Tarif F2 bis 2 personnes | 40.79 € |

Le conseil d'administration, à l'unanimité, DECIDE :

- D'ADOPTER le budget exécutoire 2024 tel que présenté par le Président, établi à l'issue de la procédure contradictoire conduite avec le Conseil Départemental de l'Isère :
 - o Le budget exécutoire 2024 s'équilibre à :
 - 695 275 € en section d'exploitation
 - 679 480 € en section d'investissement
- D'AUTORISER le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

| La (le) Secrétaire de séance | Le Président | Pièces jointes : |
|---|--|--|
| Damien HORVATH  | René PORRETTA  | -PJ Budget Exécutoire 2024 - CIAS Budget Annexe Résidence Autonomie |